



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-045-2020-09

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

IDF-2020-09-28-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème Maison Blanche (5 pages)	Page 3
IDF-2020-09-28-004 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises PARIS 5EME (5 pages)	Page 9
IDF-2020-09-28-003 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 12 ème PICPUS (3 pages)	Page 15
IDF-2020-09-28-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème Maison Blanche (1 page)	Page 19

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2020-09-28-001

Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème  
Maison Blanche



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

SIP Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche  
101, rue de Tolbiac  
75630 Paris Cedex 13

Paris, le 28/09/2020

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Madame Françoise BROCHET, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Madame LEBORDAIS Claude, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13<sup>ème</sup> Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après ;

BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne	TARER Christian
----------------	--------------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Michèle
BOCKSER Bruno	CUENOT Lucile	DEWAELE Frederik
DUFOUR Hervé	FEILLET Cyril	JAN Jérémy
LEMONNIER Marie-Claire	LE NEVE Olivier	MAKOUKE Syndia

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ACHISPON Ludovic	AH-PINE Marie-Pauline	ASSELE Adj-Anicet
BARRAUD Aurelia	BETOUIGT Julien	BLEYS Corinne
BRANCIFORTI Elisa	CHABRERIE Dominique	COQUERAN Gwenaëlle
DEURVEILLER Séverine	DUCHEMANN Aurélie	DUQUESNOY Marie-France
GEOFFROY-HUET Sandrine	GUESMI Catherine	KEBSI Adel
RENARD Stéphane	SUNA Seyni	TRINH Hoa

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	1 000 €
BOCKSER Bruno	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
CUENOT Lucile	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
LE NEVE Olivier	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
MAKOUKE Syndia	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
COQUERAN Gwenaëlle	Agent administratif principal	300 €
DEURVEILLER Séverine	Agent administratif principal	300 €
GEOFFROY-HUET Sandrine	Agent administratif principal	300 €
GUESMI Catherine	Agent administratif principal	300 €
KEBSI Adel	Agent administratif principal	300 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiques		10 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques		10 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques		10 000 €
BOCKSER Bruno	Contrôleur des finances publiques		10 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
CUENOT Lucile	Contrôleuse des finances publiques		10 000 €
DEWAELE Frederik	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques		10 000 €
JAN Jérémy	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques		10 000 €
LE NEVE Olivier	Contrôleur des finances publiques		10 000 €
MAKOUKE Syndia	Contrôleuse des finances publiques		10 000 €
ACHISPON Ludovic	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
AH-PINE Marie-Pauline	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
ASSELE Adjani-Anicet	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BETOUIGT Julien	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BRANCIFORTI Elisa	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
COQUERAN Gwenaëlle	Agent administratif principal		2 000 €
DEURVEILLER Séverine	Agent administratif principal		2 000 €
DUCHEMANN Aurélie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
DUQUESNOY Marie-France	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
GEOFFROY-HUET Sandrine	Agent administratif principal		2 000 €
GUESMI Catherine	Agent administratif principal		2 000 €
KEBSI Adel	Agent administratif principal		2 000 €
RENARD Stéphane	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
SUNA Seyni	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TRINH Hoa	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers  
de Paris 13<sup>ème</sup> MAISON BLANCHE

Signé

Françoise BROCHET  
Administratrice des Finances publiques adjointe

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2020-09-28-004

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des entreprises PARIS  
5EME



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

**Service des impôts des entreprises PARIS  
5<sup>EME</sup>**

18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire

75230 Paris cedex 05



FINANCES PUBLIQUES

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame PICHENOT Monique, inspectrice des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup>, à l'effet de signer, en l'absence du chef de service :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montants;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme PICHENOT Monique	M. TIEFIN Fabrice	
----------------------	-------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BENDOLEBA Bibiane	Mme DE CARVALHO Danielle	Mme DUVAL Laurence
Mme ETE Lisiane	M. ISSANCHOU Maxime	Mme Céline JAUSSIOMME
Mme LEBRUN Valérie	M. PARIS Christophe	M. ROULPH Thierry
Mme Laurent SIGER	Mme SOUPPEZ Corinne	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Amina BADA	Mme Hélène CANIVET	Mme MICHELON Dominique
Mme MUONGHANE Visany-Nina	M. VINCENT Benjamin	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom &amp; prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. TIEFIN Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme JAUSSIOMME Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme LEBRUN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Laurent SIGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Corinne SOUPPEZ	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Amina BADA	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme Hélène CANIVET	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €
Mme MUONGHANE Visany-Nina	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. VINCENT Benjamin	Agent principal des finances publiques	2 000 €

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom & prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme PICHENOT Monique	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. TIEFIN Fabrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BENDOLEBA Bibiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DE CARVALHO Danielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUVAL Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ISSANCHOU Maxime	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme JAUSSIOMME Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LEBRUN Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. PARIS Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROULPH Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurent SIGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SOUPPEZ Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Amina BADA	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Hélène CANIVET	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MUONGHANE Visany-Nina	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MICHELON Dominique	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VINCENT Benjamin	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 28 SEPTEMBRE 2020

La comptable, responsable de service des impôts des  
entreprises de PARIS 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Signé

**Nelly RECOUPÉ**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2020-09-28-003

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
12 ème PICPUS

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris

Paris, le 28/09/2020

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
12 ème PICPUS  
27 bis rue des Meuniers. 75602 PARIS cedex 12

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 12 ème PICPUS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Serge KLEIN, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 12 ème PICPUS, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Catherine CHATEAUNEUF	Rosemonde DELAREUX	Jordane GILLES
Arnaud GRAND-CHAVIN	Jocelyn GUILBAUD	Eric LEFRANC
Josiane PACHAUD		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

David BESKE	Aïcha EL GHAMMAM	Prisca GAILLARD
Damien LAUGE	Max MINISINI	Guillaume PRUVOT

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Alexis COUTIER	CONT	300 €
Véronique JOUVET	CONT	300 €
Cynthia MATTI	AA	300 €
Evelyne REYRAT	CONT	300 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des  
particuliers de PARIS 12<sup>ème</sup> PICPUS,

Signé

Annick DUPLAIX

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2020-09-28-002

Arrêté portant délégation de signature - SIP Paris 13ème  
Maison Blanche



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris  
Centre des Impôts Foncier de Paris 2  
6 rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20



Paris, le 28/09/2020

## **28Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris 2,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 60 000 €, à l'inspectrice des finances publiques de catégorie A désignée ci-après :

MAILLY Mireille

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves      NGUYEN Christine      JUTEAU Marie  
BARRE Valérie      CARPENTIER Grégory      SIRBEN Brigitte

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEC Vincent	COUDERC Patrice	MILITON Dominique	KONE Awa	DEVRED Guillaume
DECHARGE Jérôme	THEGARID Gisèle	DECHARGE Jérôme	LESCURE Paul	
LONGUEMARE Jean-Charles	PHETDARA Sna	BRIU Clara	CASSIN Dominique	
NAHON Remi	SPINDLER Isabelle	CAILLENS Julien		
CHAUVIÈRE François	ERGELIN Noelle	LATOUR Manon	BENABDELMOUMENE Monir	
BARBIER Frédérique	HODE Cecile	BATTAIS Geoffroy	KONATE-BELHADI Diaké	

### **Article 2.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le responsable du centre des impôts foncier de Paris 2,

Martial KAMINSKE  
Signé